



# Les promesses des banques n'engagent que ceux qui les écoutent !

**Conseils pratiques** publié le **31/03/2014**, vu **1843 fois**, Auteur : [Laurent LATAPIE Avocat](#)

## **quelques conseils et questions de bon sens à l'ouverture d'un placement.**

Après les affaires « Double Ô » à la Caisse d'Épargne et « Jet 3 » à la BNP, il convient de bien se renseigner avant d'investir, voire de bien savoir se défendre et se faire conseiller le cas échéant.

De quoi s'agit-il ?

Mi décembre la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche à l'issue d'un premier procès au pénal à été condamné à 40 000 d'amende pour publicité mensongère et à rembourser à une quinzaine de plaignants (sur 266000 investisseurs) à hauteur de 15% les sommes investies sur ce fond « Double Ô ». La banque avait promis sur ses plaquettes publicitaires le doublement du capital investit en six ans ! On connaît la suite les clients après prélèvement des frais bancaires ont à peine récupéré le capital investit !

La Caisse d'Épargne indique qu'elle fera appel du jugement.

La BNP fait mieux encore, elle a promis en 2001 sous certaines conditions le triplement en dix ans des sommes investies sur son fond « JET 3 » et la garantie du capital investi !

Pour les clients à l'issue, c'est environ 10% de perte en capital !

Ce fond a été souscrit par environ 11000 clients. Après une première plainte, la Direction de la protection des populations de Paris (ex-Répression des fraudes) estime que c'est une pratique commerciale trompeuse. La banque entame de son côté des transactions et négociations avec ses clients mécontents. Elle aurait perçu avec ses filiales 8,4 millions d'Euros de frais de souscription et 10 millions de frais de gestion !

Souvenons nous également du fond Bénéfic de la Banque Postale !

En résumé, méfions nous des produits bancaires aux promesses alléchantes. Les garanties sont souvent aléatoires. Les produits trop compliqués sont réservés aux professionnels, même si certains sont très sérieux. Il convient de ne pas souscrire à un produit sans comprendre la notice d'information.

Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises lors d'un placement financier, il faut savoir répondre à un certain nombre de questions avant de confier ses économies à une banque ou une société d'assurance. A chaque réponse correspond une stratégie différente d'orientation de l'épargne.

- Quel est l'objectif du placement ?

Placement à court terme (épargne de précaution, disponibilité)

Placement à moyen terme (immobilier)

Placement à long terme (retraite, dépendance, etc.)

- Quelle option de diversification est-il envisagé pour limiter les risques ?

Placement action (risque plus élevé)

Placement obligation (risque faible)

- Sommes nous prêt à perdre de l'argent sur tout ou partie de l'investissement ?

- Quels fiscalité et frais sur chaque placement ?

- Quel suivi du placement dans le temps ?

Arbitrage possible ou pas afin d'adapter rapidement le placement à de nouveaux objectifs ou contraintes.

Les règles d'or de bons sens :

S'informer, se fixer des objectifs, personnaliser son placement en fonction de son profil patrimonial, se diversifier, s'adapter, et surtout garder des liquidités pour profiter d'une opportunité ou répondre à un besoin urgent de trésorerie.

Bonne chance !!!